



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2019-12

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-026 - ARRÊTÉ n° DS2019-100 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint du département Systèmes d'information internes (2 pages)	Page 4
IDF-2019-12-19-016 - ARRÊTÉ n° DS2019-90 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale (2 pages)	Page 7
IDF-2019-12-19-017 - ARRÊTÉ n° DS2019-91 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne (2 pages)	Page 10
IDF-2019-12-19-018 - ARRÊTÉ n° DS2019-92 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité (2 pages)	Page 13
IDF-2019-12-19-019 - ARRÊTÉ n° DS2019-93 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie (2 pages)	Page 16
IDF-2019-12-19-020 - ARRÊTÉ n° DS2019-94 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics (2 pages)	Page 19
IDF-2019-12-19-021 - ARRÊTÉ n° DS2019-95 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement (2 pages)	Page 22
IDF-2019-12-19-022 - ARRÊTÉ n° DS2019-96 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes (2 pages)	Page 25
IDF-2019-12-19-023 - ARRÊTÉ n° DS2019-97 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et de la qualité de vie au travail, (2 pages)	Page 28
IDF-2019-12-19-024 - ARRÊTÉ n° DS2019-98 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration (2 pages)	Page 31

IDF-2019-12-19-025 - ARRÊTÉ n° DS2019-99 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle (2 pages)

Page 34

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-026

ARRÊTÉ n° DS2019-100

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Régis BEAUDET, responsable
adjoint du département Systèmes d'information internes

ARRÊTÉ n° DS2019-100

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, et de **Madame Viviane MALETERRE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, **responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-016

ARRÊTÉ n° DS2019-90

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Catherine DUMONT, Secrétaire
Générale

ARRÊTÉ n° DS2019-90

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale**, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-017

ARRÊTÉ n° DS2019-91

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du
Pôle Pilotage interne

ARRÊTÉ n° DS2019-91

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ**, Directeur du Pôle Pilotage interne, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, les actes valant engagement juridique :

- inférieur ou égal à **150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-018

ARRÊTÉ n° DS2019-92

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Jean-François DUTRANOY,
responsable du
Département Logistique Générale et Sécurité

ARRÊTÉ n° DS2019-92

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** et de **Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB LOG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB LOG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-019

ARRÊTÉ n° DS2019-93

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Martine DESMET, responsable
du département pilotage des effectifs, de la masse
salariale et gestion de la paie

ARRÊTÉ n° DS2019-93

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-020

ARRÊTÉ n° DS2019-94

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Nadia BOULHAROUF,
responsable du Département Affaires juridiques et
marchés publics

ARRÊTÉ n° DS2019-94

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF**, responsable du **Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB JURIS**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB JURIS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-021

ARRÊTÉ n° DS2019-95

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Pierre HOUSIEAUX,
responsable du
département achats, commandes et frais de déplacement

ARRÊTÉ n° DS2019-95

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT et de Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-022

ARRÊTÉ n° DS2019-96

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Viviane MALETERRE,
responsable du département Systèmes d'information
internes

ARRÊTÉ n° DS2019-96

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-023

ARRÊTÉ n° DS2019-97

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable
du Département Dialogue social et de la qualité
de vie au travail,

ARRÊTÉ n° DS2019-97

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et de la qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-024

ARRÊTÉ n° DS2019-98

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Myriam PELAS-KOLOGO,
responsable du département du recrutement à
l'intégration

ARRÊTÉ n° DS2019-98

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO**, responsable du département du recrutement à l'intégration, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-025

ARRÊTÉ n° DS2019-99

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Florence HUIN, responsable du
service compétences et formation
professionnelle

ARRÊTÉ n° DS2019-99

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU